

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Chambre des action collective)

C O U R S U P É R I E U R E

No : 500-06-001053-202

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
AUTOMOBILE (APA)**

- et -

LILIANE ROCHA

Demandereses

c.

NISSAN CANADA INC

Défenderesse

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DEMANDE POUR AUTORISATION
D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE ET POUR ÊTRE REPRÉSENTANTE
(Articles 206 et 585 C.p.c.)**

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN
CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES, DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE
MONTRÉAL, LES DEMANDERESSES EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Elles désirent modifier sa Demande pour autorisation d'exercer une action collective pour les raisons suivantes:
 - I Ajouter quelques précisions aux allégations de leur demande;
 - II Modifier le groupe pour prolonger la période visée par l'action afin d'inclure les acheteurs et les locataires des véhicules Nissan du modèle année 2017;
 - III Ajouter une conclusion cohérente avec les allégations de la demande;
 - IV Ajouter les pièces P-36.1 et P-36.2 à leur demande;
2. La modification n'est pas inutile, contraire aux intérêts de la justice et il n'en résulte pas une demande entièrement nouvelle sans rapport avec la demande originale;
3. De plus, les deux pièces n'étaient pas disponibles au moment de la production de la demande;

4. Dans l'état actuel du dossier, la défenderesse ne subit aucun préjudice;
5. La présente demande est bien fondée en faits et en droit et elle est dans l'intérêt de la justice et des membres du groupe.

POUR CES MOTIFS PLAISE AU TRIBUNAL:

ACCUEILLIR la demande de modification des demanderesses;

PERMETTRE à la demanderesse de modifier les allégations et les conclusions de sa demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentante, selon la demande modifiée annexée à la présente;

LE TOUT frais à suivre.

COPIE CONFORME
(s) Adams Avocat inc

Montréal, le 23 juin 2020

Adams Avocat Inc.

Adams Avocat Inc.
Procureurs des demanderesses

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataire :

Me Stéphane Pitre

BLG

1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 900,
Montréal, QC, Canada, H3B 5H4

PRENEZ AVIS que la présente demande de modification de la demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentante sera référée à un des juges de la Cour supérieure, siégeant dans et pour le district de Montréal au Palais de Justice de Montréal au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, à la date et à l'heure qui lui convient.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

COPIE CONFORME
(s) Adams Avocat inc

Montréal, le 23 juin 2019

Adams Avocat Inc.

Adams Avocat Inc.
Procureurs de la demanderesse

N° : 500-06-001053-202

(Action collective)
COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

APA & Liliane Rocha
Demandereses
c.

Nissan Canada inc.
Défenderesse

DEMANDE POUR MODIFIER LA
DEMANDE POUR AUTORISATION
D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE
ET POUR ÊTRE REPRÉSENTANT
Article 206 ET 585 C.p.c

Copie

Code: BA-1086

ADAMS AVOCAT INC.
9855, rue Meilleur, suite 215
Montréal, QC., H3L 3J6
Téléphone : 514-848-9363
Télécopieur : 514-848-0319

fadams@adamsavocat.com
Me Fredy Adams

fleblanc@adamsavocat.com
Me François Leblanc